



La lettre de NEMO N°7

Information sur un projet dévastateur de plusieurs parcs éoliens industriels dans le Parc Naturel Marin au cœur d'une zone Natura 2000, du sud d'Oléron aux Sables d'Olonne

LA PÊCHE MENACÉE DE DISPARITION PAR L'ÉOLIEN INDUSTRIEL MARIN D'OLÉRON

1- LA FILIÈRE PÊCHE

La pêche au large des côtes de Charente Maritime est une filière économique, structurante, traditionnelle et polyvalente. Elle exploite depuis des temps anciens des lieux convoités aujourd'hui par le projet d'Oléron et ses extensions. Ses pêcheries dépendent des ressources halieutiques (poissons, mollusques et crustacés) et des faunes et flores algales associées qui peuplent les habitats marins, principalement des vases, des sables fins ou grossiers, des graviers. Ces zones sont très proches des ports **Charentais** (8000 tonnes pêchées en 2016, sources PNM) pour 71 bateaux à la Cotinière, 44 à La Rochelle, 27 à Royan, du port **Girondin** d'Arcachon (2000 tonnes) pour 52 bateaux. Mais aussi hors Région Nouvelle Aquitaine, des ports **Vendéens** (15 000 tonnes pêchées) pour 60 bateaux aux Sables d'Olonne, 50 à Saint Gilles Croix de Vie, 40 à Yeu, 50 à Noirmoutier, et des ports de **Loire-Atlantique** (9500 tonnes pêchées) par les 50 bateaux de la Turballe et du Croizic.

PARC NATUREL MARIN "ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET MER DES PERTUIS" Zones principales de pêche professionnelle

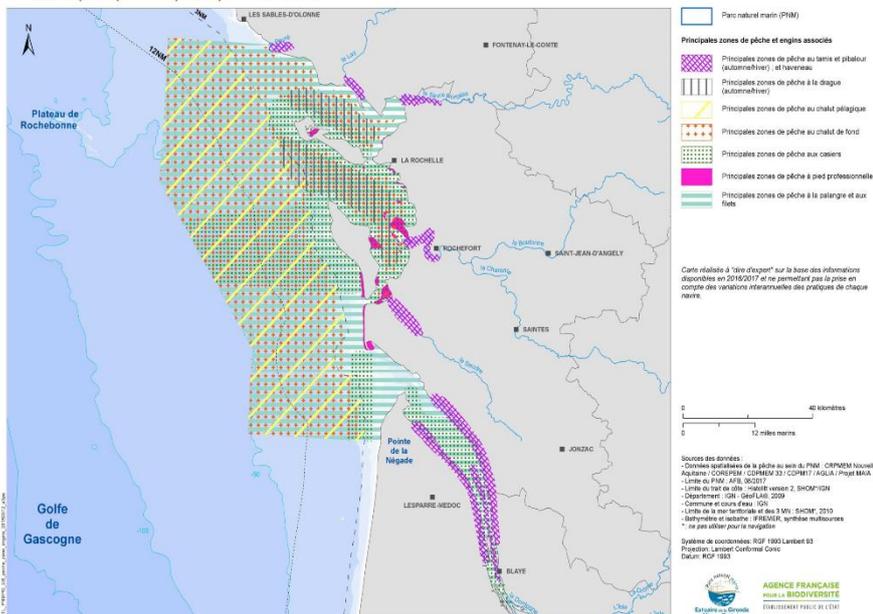


Figure 1 Zones principales de pêche professionnelle

Les emplois de la pêche, ont été évalués par le Parc Naturel Marin à 900 marins actifs pour 350 bateaux pêchant dans les eaux du parc. Nous retiendrons 3 emplois à terre (mareyeurs, transformateurs, fournisseurs de biens et services) pour un marin embarqué **soit 3600 emplois** pour autant de familles.

La macro-zone d'environ 3000 km² retenue par l'État pour futurs parcs éoliens dépasse la surface du Parc Naturel marin d'environ 66%. **Ce sont donc beaucoup plus d'emplois** qui seraient **directement impactés**. La filière Pêche de Nouvelle Aquitaine pèse 2355 marins embarqués pour 529 bateaux de pêche professionnelle soit 9420 emplois locaux et permanents qui pourraient être déstabilisés.

3 - L'ARTIFICIALISATION, DÉGRADATION, POLLUTIONS À RÉPÉTITION DURANT 60 ANS, DES FONDS MARINS, DE LA COLONNE D'EAU, DE LA COLONNE D'AIR

Les **dizaines** puis **centaines** de gigantesques éoliennes Haliades jusqu'à 280 m de haut, aux nacelles de 700 tonnes, pales de 107 m et 50 tonnes chacune, les pieux de 150 t chacun quelles que soient les techniques d'ancrages **artificialiseront** après **arasement** les fonds marins sur une surface au moins égale à 8 000 m² pour chaque éolienne. S'ajouteront les **sous-stations**, les centaines de km de **câbles enfouis** ou **enrochés** (relire les Lettres 1 et 2 de NEMO) ... Avec leurs pollutions associées (huiles, détergents, produits chimiques, métaux lourds, bruits, vibrations, modification du champ magnétique) et leurs inévitables accidents d'exploitation.

Pour le Conseil National de Protection de la Nature (rapport du 6 juillet 2021, p 23),

« La construction puis la présence en mer de structures permanentes, nombreuses (50 à 100 par parc), de grande dimension, à la fois immergées et émergées, provoque des changements physiques, hydrobiologiques du milieu marin et aérien. Ces changements multiples ont été observés sur d'autres structures offshore telles les plates-formes pétrolières ou gazières » .

Ces bouleversements formidables d'un **gigantesque chantier permanent** (renouvellement des éoliennes nécessaire sur la durée moyenne d'un parc 40 ans, plus vraisemblablement 60) affecteront les fonds marins, la colonne d'eau entre fonds et surface et le milieu aérien au-dessus de la surface de l'eau.

Et les « effets récifs » évoqués par les porteurs de projet, sont ridiculement anecdotiques pour les écosystèmes vaseux où seront implantées les éoliennes.

Pour le Comité Régional des Pêches Maritimes de Nouvelle Aquitaine, « **la pêche est dépendante du Bon État Écologique du milieu marin. Dérégler et détruire les équilibres écosystémiques, c'est hypothéquer tous les services rendus par ces zones marines** ».

La dénaturation des fonds par arasement, par création de panaches turbides des pieux résistants aux courants, les rejets chimiques, les remplacements réguliers des mâts et structures d'ancrage et les éventuels démantèlements seront destructeurs. En pleine zone NATURA 2000, dans le Parc Naturel Marin, pêché depuis des temps très anciens, «**Le projet entre ainsi en conflit direct avec la vocation même de cette zone Natura 2000**», pour reprendre l'avis du CESER Nouvelle Aquitaine du 16 juillet 2021.

Aucune étude d'impact environnemental n'étant faite à ce jour ! Comment le Débat Public qui va commencer le 30 septembre peut-il espérer une réponse pertinente de l'opinion publique, des acteurs professionnels et des élus sur les lieux d'implantation de ces champs industriels alors qu'aucun éclairage sur leurs conséquences n'est donné ? Simulacre de consultation, fausse implication, démocratie bafouée ?

La France est le seul pays européen à implanter des Parcs industriels marins en zone NATURA 2000.

4- EN EUROPE LES PARCS ÉOLIENS MARINS SONT TOUS INTERDITS À LA PÊCHE .

Tordons le cou à l'idée que les parcs seraient ouverts à la pêche et à la navigation ! Aucun engagement de l'État français n'a été pris à ce sujet malgré les questions pressantes des pêcheurs. La raison en est simple :

Les parcs éoliens européens ne sont pas ouverts à d'autres activités à cause **de leur dangerosité** :

- l'océan Atlantique en toutes saisons, a fortiori le dangereux golfe de Gascogne, vit les contraintes des vents, houles, précipitations, tempêtes ... De rudes conditions de vie pour le matériel et les hommes...un bateau moins manœuvrant, une erreur humaine, des conditions météo cataclysmiques et les mâts d'éoliennes sont des obstacles mortels pour la navigation.
- les grands parcs éoliens offshore voient **chaque jour** les équipes des bateaux, hélicoptères de maintenance, effectuer des interventions in situ. C'est une clef de réussite de la production des aéro-générateurs . Les pertes de production dues aux pannes, aux bris de pales, aux arrêts planifiés, aux bridages, aux défauts de performance, aux causes extérieures sont nombreuses. Il y a donc quotidiennement des activités sur place. La concomitance avec d'autres acteurs est donc proscrite (source industrie éolienne).

Quand un parc en Europe a été ouvert à la pêche, au début de l'aventure éolienne offshore, l'équivalent du Préfet Maritime l'a toujours fermé définitivement **au premier accident**. Le parc de Thanet (GB) cité par les promoteurs, était un parc ouvert aux seuls pêcheurs caseyeurs, il n'est plus fréquenté aujourd'hui (source pêche).

Au premier parc prévu de 300 km² pour 1 GW, **sans aucune concertation avec les pêcheurs** à ce jour, cette surface proches des ports sera interdite à la pêche. Les 300 km² du 2^{ème} GW suivront. Puis les macro-zones couvrant

plusieurs milliers de km² seront interdites pour les parcs suivants. Sans compter les pièges des croches sur les lignes de câbles tirés des parcs vers les 2 à 3 raccordements à terre !

Pour le CRPM de Nouvelle Aquitaine « *compte tenu des emprises spatiales cumulées des projets successifs sur les zones de pêche, c'est le devenir du métier de pêcheur qui est en jeu !* ».

5- LES RISQUES FORTS D'INSÉCURITÉ MARITIME POUR LA NAVIGATION ET POUR NOS CÔTES !

La dangerosité de tels champs industriels en mer constitue autant d'écueils à la navigation avec leurs risques de collisions et de sinistres pétroliers ou chimiques particulièrement. Les flux de transport des ports 2019 de La Rochelle (9,7 Mt dont 3 Mt de produits pétroliers) et Bordeaux (7 Mt dont 0,4 Mt pp) mais aussi Nantes-Saint-Nazaire (31 Mt dont pp 7,8 Mt en import et 4 Mt en export) seront augmentés des flux des énormes bateaux de transports d'éoliennes et de maintenance .

Ces très nombreux bateaux passeront donc entre les parcs éoliens, dans les couloirs de navigation prévus [voir carte N° 4 Densité de trafic bateaux munis d'AIS]. En cas d'avarie de propulsion, aucun moyen de secours ne pourra éviter la dérive du navire vers les parcs éoliens, surtout en période de tempête.

Notre Département occupe la première place européenne de la conchyliculture, possède le premier port de plaisance d'Europe (La Rochelle), investit dans une pêche nourricière, s'enorgueillit d'être le 2ème Département touristique de France.

Le Département de Charente Maritime, les communes littorales et collectivités locales sont-elles conscientes des risques majeurs que leurs activités et leur image vont courir ? Celui d'un beau pétrolier ouvert, dans un champ d'éoliennes répandant ses fuels sur nos plages de sables fins.

Et on ose nous proposer la mise en place d'un « tourisme éolien » ?

On comprend pourquoi le Comité Régional des Pêches Maritimes de Nouvelle Aquitaine a voté à l'unanimité de son Conseil d'Administration contre ces champs industriels éoliens destructeurs et que le collectif NEMO soucieux des équilibres socio-économiques-environnementaux de notre beau Département dans un contexte de Brexit réducteur des zones de pêche, informe et alerte sur les menaces pesant sur la filière pêche, ses emplois, ses activités permanentes, nourricières, historiques, ancrées sur notre territoire et ...sur les autres risques dévastateurs de ce barnum industriel éolien !

PS : NEMO organise à partir du 26 aout une tournée de Projection suivie d'un débat autour du film OCEAN 3 de Mathilde Jounot (1^{ère} projection à Saint Clément des Baleines, puis Oléron, Ré, Presqu'île d'Arvert, Pays Royannais, Aunis). Ce film relate le combat des pêcheurs contre la privatisation et la destruction des milieux marins.

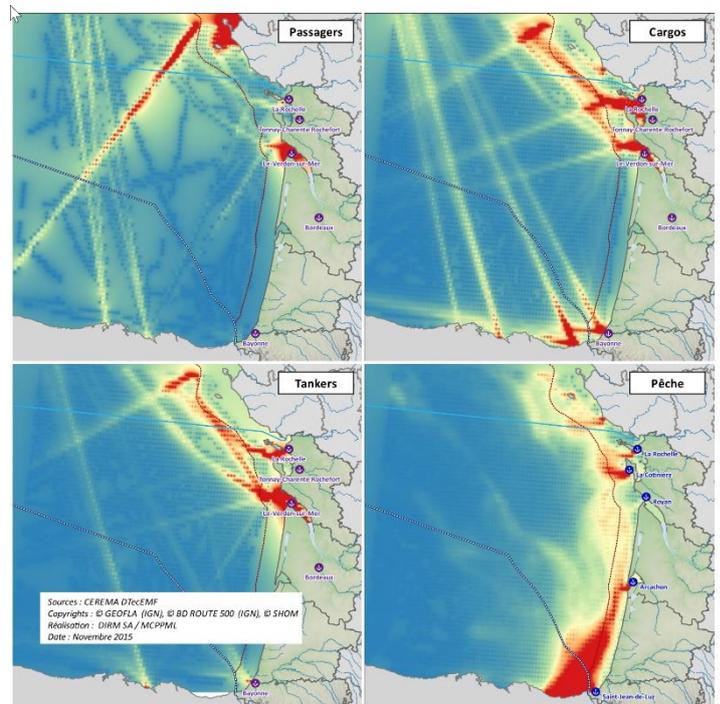


Figure 4 Densité de bateaux munis d'AIS

Collectif NEMO : Non à l'Eolien Marin à Oléron et à son extension

A l'origine du Collectif en 2016, des associations de défense de l'environnement qui tout en étant favorables à un déploiement **réfléchi** des énergies renouvelables, contestent la localisation envisagée pour cette centrale éolienne, au centre d'une Zone Natura 2000 et au cœur du Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et des Pertuis Charentais.

Depuis la réactualisation du projet fin 2020, notre collectif, apolitique, rassemble des associations, des communes, des organisations, des activités, des personnalités, des élus, des parlementaires qui sont contre ces parcs éoliens industriels marins prévus au large d'Oléron et leur extension au nord sur les côtes Rétaises et Vendéennes....

Le collectif NEMO est ouvert à toute association, collectivité, organisation et à toute personne qui est convaincue pour une raison ou une autre, qu'elle soit environnementale ou économique, que l'installation d'éoliennes en mer dans le Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis Charentais n'a pas lieu d'être.

Signataires

Johnny WAHL

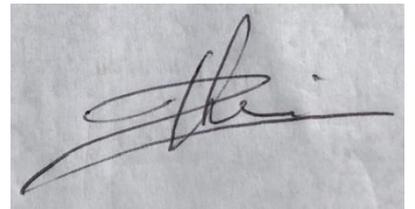
Patron-pêcheur, ligneur de Saint-Denis d'Oléron
1^{er} Vice-Président du Comité Régional des pêches,
Président du syndicat de
pêcheurs artisans

Membre de NEMO



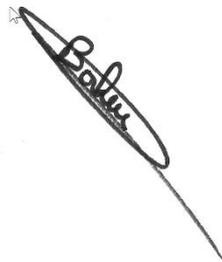
Patrick CHEVRIER

Patron -pêcheur de l'île de Ré
ex Vice-Président du
Comité Régional
Président des cols
bleus



Rémy BAHEU

jeune patron-pêcheur de la
Cotinière



Flo BERNARD

Marin--pêcheur de Royan



Pierrick MARION

Ex Directeur par intérim de la DIREN Poitou-Charentes
Ex Chef du service patrimoine de la DREAL PC
Responsable associatif

Membre de NEMO



Dominique CHEVILLON

Dirigeant d'entreprise
Ex Président du CESER Nouvelle Aquitaine
Responsable associatif

Membre de NEMO

